

Promouvoir les associations, notamment par le biais d'un cadastre et en améliorant les moyens de communication

Thèmes :

Vie associative – services – loisirs.

Défis thématiques du PCDR :

- D. Favoriser la cohésion et la mixité sociale en misant sur des infrastructures conviviales et sur une amélioration de la communication.

Objectifs opérationnels :

- D.2. Améliorer la cohésion et la solidarité entre les différentes organisations dans le milieu associatif.
- D.3. Redynamiser les différents quartiers et l'identité locale.
- D.4. Favoriser la cohésion sociale par l'organisation d'évènements.

Origine de la demande :

- Réunion d'information et de consultation ;
- Groupe de travail n°4 « vie sociale, associative et infrastructures » ;
- Commission locale de développement rural.

Justification du projet :

Lobbès, c'est une soixantaine d'associations en tous genres et une bonne dizaine d'infrastructures de rencontres et sportives. Malgré une vie associative riche et importante, les Lobbains craignent pourtant que la commune devienne une cité-dortoir. Ils sont soucieux de leur cadre de vie et de la convivialité au sein de leur commune. C'est dans ce but qu'est ressortie une envie de soutenir la vie associative sur leur territoire lors des séances d'information-consultation à la population. Malgré son potentiel, des difficultés sont présentes : certaines associations manquent de moyens financiers ou matériels et elles ne disposent pas toutes d'infrastructures adéquates. Un autre problème réside au niveau de la communication. En effet, beaucoup de choses sont organisées sur le territoire mais les gens semblent peu informés et les associations sont parfois méconnues.

L'objectif de la présente fiche-projet est donc de mettre en place des projets afin de promouvoir les associations dans le but de conserver une commune vivante et active.

Description du projet :

Cette partie présente différentes actions à mettre en place dans le but de promouvoir les associations de la commune de Lobbes. L'objectif est d'améliorer l'offre du secteur associatif au niveau de la communication, des moyens humains, des infrastructures, de l'organisation d'évènements, etc.

1) *Mettre sur pied une structure humaine permanente dédiée à l'associatif*

L'engagement d'un coordinateur répondrait à l'objectif d'apporter de nouveaux moyens humains à l'ensemble des associations. Son rôle serait de chapeauter les associations et les aider dans leur développement. Cette personne serait à même de conseiller, coordonner et gérer le matériel nécessaire aux associations. Ce sont des tâches que le Syndicat d'Initiative serait à même d'assumer pour autant que des moyens lui soient octroyés (subsidés et moyen humain via l'engagement d'une personne).

2) *Création d'une « Maison des Associations »*

Les objectifs de la création d'une maison des associations sont multiples : centraliser l'information, dynamiser les associations, combler le manque d'infrastructures des associations, etc. A cet effet, le site « le Scavin » (cf. fiche-projet 1.3 - Aménagement d'infrastructures touristiques et à destination des associations au lieu-dit « Le Scavin ») va être aménagé de manière à ce qu'un local polyvalent soit réalisé au niveau de l'ancienne piscine. Cette nouvelle infrastructure pourra servir à rassembler les associations, à partager un local commun où elles pourraient tenir leurs réunions, favoriser le dialogue entre les associations et établir des projets inter-associations. La fiche-projet pointe également le bénéfice d'ouvrir la salle vers l'extérieur. En effet, cela permettrait aux associations d'organiser des évènements (sportifs ou culturels) en plein air. De plus, le fait de disposer également d'un espace intérieur permet de ne pas être surpris en cas de météo défavorable aux activités extérieures. Enfin, le fait de disposer d'un local commun serait utile pour promouvoir les activités culturelles de la commune et constituerait ainsi un point de chute pour les touristes et Lobbains intéressés.



3) *Elaborer un système efficace de partage des calendriers et de location de salles*

L'utilité de mettre sur pied un calendrier pour la location des salles par les différentes associations permettrait de gérer la logistique de manière plus harmonieuse. D'autant plus dans le cadre d'une occupation des lieux au niveau du Scavin, mais aussi au niveau des salles communales et autres locaux. De plus, les salles communales sont souvent gratuites pour les associations. Celles-ci pourraient alors procéder à un échange de services avec la commune (par des animations dans les écoles par exemple) et donc contribuer à renforcer le tissu social de la commune.

4) *Promouvoir les associations via un cadastre*

Un cadastre des associations existe à Lobbes mais il est difficile de le tenir à jour. Il semble donc opportun de l'améliorer en effectuant un inventaire complet des associations présentes sur la commune et d'en faire une publication grand public, par exemple en le diffusant sur le site internet de la commune. Il devra être régulièrement mis à jour afin de garder toute sa pertinence. Ce cadastre pourrait contenir : le nom de l'association et le nom de la personne de contact avec ses coordonnées, le type d'activités, le lieu de rencontre et les horaires des activités de l'association. Il pourrait aisément être réalisé par un stagiaire communal ou par le coordinateur si une structure permanente était mise sur pied. Mettre à la disposition des habitants de la commune ce cadastre est déjà un pas dans le sens d'une meilleure promotion de la vie associative de Lobbes.

5) *Création d'une Newsletter*



Une autre manière de promouvoir les associations et d'améliorer la communication serait de créer une newsletter reprenant l'actualité de toutes ces associations. Cette démarche pourrait être effectuée en collaboration avec le syndicat d'initiative qui se tient régulièrement au courant des nouvelles concernant le secteur associatif. Les intéressés pourraient s'inscrire sur une liste et recevoir la newsletter par e-mail. Un feuillet dédié à l'associatif pourrait également être distribué en toute-boîte. L'objectif est de maintenir la population au courant et d'augmenter ainsi le taux de participation à la vie associative de la commune.

6) *Mise à jour du site internet*



Afin de permettre aux habitants de Lobbes de disposer de toute information communale les concernant et notamment au niveau des associations, une mise à jour du site internet doit être effectuée. Celui-ci doit être modernisé, susciter l'attention, sans oublier d'y insérer toutes les informations relatives au secteur associatif (cf. cadastre des associations).

7) *Recherche de subsides*

Les communes disposent de subsides pour les associations mais celles-ci ne font parfois pas les démarches nécessaires pour les obtenir. Etablir un projet et ensuite, faire une demande de subsides auprès de la commune sont des actions qui garantissent la relation durable et constructive entre les associations et les instances communales.

8) Organiser une Nuit des Associations

Organiser ce type d'évènement serait un moyen de mettre à l'honneur les associations actives sur la commune de Lobbes. Il s'agit d'un moyen de partager, d'échanger et de dialoguer entre les associations. Un grand rassemblement d'associations entre plusieurs communes pourrait également être envisagé avec la conséquence d'une diffusion de l'information plus vaste. Dans le même ordre d'idées que la deuxième Nuit des Associations de la Commission Communautaire Française (Cocof) qui s'est déroulée le 7 décembre 2010, des animations seraient organisées et la soirée serait clôturée par un concert.

Christine Dieckhaert,
Membre Président et les Membres
du Gouvernement Francophone Brabant (COCOF)
à Julie de Gruete,
Présidente du Parlement Francophone Brabant
et les Membres du Bureau.
vous invitent à la Nuit



MARDI 07.12'10
Halles de Schaerbeek
rue Royale Ste-Marie 22a

18h00: Animation autour de six associations bruxelloises francophones qui participent au 'Vivre ensemble': 1001 valises, GAMP, CBAI, Centre de prévention du suicide, SAMPA, Tofs services

19h30: Concerts: Mièle. My little cheap dictaphone. DJ Dansez-vous français?

Nombre de places limité - Entrée gratuite
Réservation indispensable avant le 03/12 sur www.lanuitdesassociations.be ou par télécopie - 02 551 54 79

 Halles de Schaerbeek

Localisation :

- Sans objet.

Statut au plan de secteur :

- Sans objet.

Statut de propriété :

- Sans objet.

Tâches à réaliser :

- Rassembler les associations et établir leurs priorités.
- Engager un coordinateur.
- Gérer le site internet communal.
- Gérer le partage de calendrier de locations de salles.
- Rechercher des subsides.

Objectifs visés par le projet :

- Renforcer la communication entre les associations et vers l'extérieur.
- Renforcer la coordination entre les associations.
- Renforcer l'identité locale et le sentiment d'appartenance.
- Améliorer le cadre de vie des associations via de nouvelles infrastructures.

Lien avec un autre projet du PCDR :

- FP 1.3 – Aménagement d'infrastructures touristiques et à destination des associations au lieu-dit « Le Scavin » (Syndicat d'initiative, terminus tram, parking, accueil touristique, maison des associations).
- FP 1.7 – Aménagement de l'enclos Saint-Rémy à Bienne-lez-Happart.

Impact environnemental :

- Néant.

Impact social :

- Le projet vise à mettre à la disposition des associations de l'entité une salle polyvalente pour des activités diverses (sport, culture, artisanat, etc.).
- Le partage d'une salle inciterait les associations à effectuer un partage de calendrier et de matériel et donc à collaborer davantage ensemble.
- La promotion des associations, via une meilleure communication et un renforcement de moyens, contribue à lutter contre la tendance à la cité-dortoir, crainte de certains habitants de la commune.

Impact économique :

- Le projet pourrait aboutir à la création d'un emploi de coordination des associations et à plus long terme de gestion de l'infrastructure créée au niveau du Scavin.
- Le projet vise également à mettre en valeur le potentiel de loisirs présent sur la commune via les associations et donc attirer plus de monde à Lobbes.

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature) :

- Le projet pourrait déboucher sur l'engagement d'un coordinateur travaillant en lien avec le syndicat d'initiative (voir fiche-projet 2.7). Il serait chargé de mettre en œuvre des actions visant à optimiser et à centraliser le fonctionnement des associations (gestion des salles, des calendriers, mise à jour du cadastre des associations, fourniture du contenu des newsletters, mise à jour du site Internet en rapport avec le tissu associatif, etc.).

Origine du financement :

DKO 3 - Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et environnement	Subsides aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	Subsides destinés à contribuer au financement des programmes communaux de développement rural (PCDR) en exécution des conventions conclues annuellement avec les communes concernées. Les subsides accordés portent sur des investissements corporels et incorporels qui concourent aux objectifs de développement rural, repris dans un programme approuvé par le Gouvernement. L'assiette du subside est composé du coût réel des travaux et des frais accessoires tels que les faits d'acquisition et d'étude.	80% du montant des travaux hormis pour les travaux d'aménagements publics où le subside est réduit à 60%.	Arrêté d'exécution du 20 novembre 1991. Décret du 06 juin 1991 relatif au développement rural.
Commune de Lobbes	Subsides aux associations			

Programme de réalisation et priorités

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- La mobilisation du secteur associatif dans cette promotion.

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Une fiche-projet réalisée sur les aménagements possible du lieu-dit « Le Scavin » et à l'enclos Saint-Remy avec la possibilité d'une infrastructure à destination des associations.

Programmation dans le temps :

- Collège communal : priorité 2 ;
- CLDR : priorité 2.

- A court terme : recherche de subsides.

Maître d'ouvrage

- La commune de Lobbes.

Partenaires

- L'ensemble des associations présentes sur la commune ;
- Le syndicat d'initiative.

Estimation financière

- Engagement d'un coordinateur : environ 25.000 euros brut/an.

Annexes

- Sans objet.